

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Nombre de
conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Procurations : 5
Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2025

Etaient présents : Gérard ABELLA, Jean-Emmanuel LONG, René ARGELIES, Sylvie ALBERT, Geneviève PLARD, Pierrette CASSAN, Christiane ENJALBY, Philippe ENJERIC, Arnaud JAMME SERRES, Frédéric BONHUIL SABOT, Sandrine GIL, Olivier LACROIX, Stéphane DUIVON, Mélanie LEGRAND, Dominique VIEREN,

Absents représentés : Bernadette FARO TAURINES (Stéphane DUIVON) Edith JOFFRE (Sylvie ALBERT) Jean-François JACQUET (René ARGELIES) Sylviane GOMEZ LORIZ (Geneviève PLARD) Sylvie FERREIRA (Gérard ABELLA),

Absents : Alexandre MORLA, Julia SIMAEYS, Alexandre DUMOULIN

Secrétaire de séance : Christiane ENJALBY

DELIBERATION N°49

**OBJET : CABM – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025-09-5/44 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du 29 septembre 2025 relative au prix et à la qualité des services publics d'eau potable pour l'année 2024,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024,

En application des dispositions des articles D 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

A cet effet, M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour l'année 2024 contenant les données du service, les caractéristiques de performance technique et financières ainsi que les indicateurs règlementaires.

Les principaux indicateurs de performance réseau de la Commune pour l'année 2024 sont les suivants :

Volume d'eau potable mis en distribution : 269 761 m³

Longueur du linéaire réseau d'eau potable : 22.70 km

Rendement du réseau d'eau potable à l'échelle de la commune : 82.70 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

2025 –49/5.7.15

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

S²LO

ID : 034-213400377-20251016-DELIB492025-DE

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2024.

DIT que rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que les indicateurs de performance réseau de la commune pour l'année 2024 sont mis à la disposition du public en mairie.

Fait et délibéré à Boujan-sur-Libron, les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Gérard ABELLA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
Transmis au représentant de l'Etat le : 17/10/25
Affiché et publié le : 17/10/25

Le Maire
Gérard ABELLA

